



11 décembre 2018 : la CFDT devient première organisation syndicale en France, secteur privé et public confondu.

Un mouvement d'exaspération des agents de la SUGE devant les locaux de la Direction de la sûreté et le CE a récemment eu lieu. Cette situation dénote clairement un mal-être que nous partageons et que la CFDT Cheminots dénonce elle-même depuis un certain temps. La CFDT a déposé une DCI le 10 décembre 2018.

CE QUE LA CFDT REVENDIQUE

- **♦ L'intégration de l'IPA et de l'ICPA dans le calcul** de la retraite ainsi que la revalorisation de ces dernières.
- 1 Le déroulement de carrière et le parcours de fin de carrière des agents de la SUGE.
- La revalorisation des EVS et de la prime.
- L'arrêt de la fermeture des petits sites ainsi que de la mobilité des agents.
- 1 La mise en place d'un autre modèle économique.
- Le droit au télétravail.

CE QUE LA CFDT A DÉJÀ OBTENU

- L'octroi d'une ITT pour tous les agents des PCNS impactés par la suppression des nuits ou d'un changement de régime.
- 1 La mise en place d'un entretien de mi-carrière (45 ans) pour tous les agents.
- 5 Le rappel des règles concernant le télétravail.















LORS DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU 10 JANVIER, LA CFDT A RAPPELÉ SES REVENDICATIONS

LA RÉMUNÉRATION

Revendications CFDT

- Intégration de l'IPA et l'ICPA dans la prime de travail afin de l'inclure dans le calcul des retraites.
- → Revalorisation de l'IPA et l'ICPA.
- → Revalorisation des EVS.
- Attribution d'une prime compensatrice pour l'usure des vêtements lors des missions civiles.

Position de l'entreprise

Le 11 janvier 2019, un état des lieux sera établi entre le DRH SUGE et le responsable rémunération du Groupe public ferroviaire.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Revendications CFDT

- → Établissement de délais de passage par PR.
- → Calibrage des qualifications pour les postes spécifiques (SEF, maître-chien, etc.).
- Prise en compte de l'évolution de carrière des maîtrises et cadres.
- Une nouvelle augmentation des QD opérationnelles.
- Mise en place d'un parcours professionnel.

Position de l'entreprise

Le DRH de la SUGE prévoit la création de qualifications D opérationnelle résultant d'un passage de qualifications B vers C.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Revendications CFDT

- Mise en place d'un point planning semestriellement.
- Aménagement horaire (création d'horaires de journée).
- Arrêt de la valorisation du NU et donc de la suppression de TQ.
- Prise en compte de la problématique des places de parking.





Position de l'entreprise

Afin d'améliorer la QVT, le DRH de la SUGE nous soumet sa volonté d'accepter un maximum de temps partiel et de diminuer le nombre d'occurrences horaires. De plus, une meilleure prise en compte de la condition humaine doit être réfléchie par chaque DZS. Lorsqu'une activité commande une prestation, celle-ci ne doit pas être systématiquement acceptée si la demande n'est pas totalement légitime.

L'ENTREPRISE S'ENGAGE À NOUS DONNER RÉPONSE SUR LES DIVERSES REVENDICATIONS AVANT LE 31 JANVIER 2019. LA CFDT SE RÉSERVE LE DROIT DE DÉPOSER UN PRÉAVIS À L'ISSUE DE CES TROIS RENCONTRES. PROCHAINE RENCONTRE AVEC LA DIRECTION LE 25 JANVIER.







